RÉPUBLIQUE FRANÇAISE | COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Version du 02/11/2022

Protocole des conduites à tenir en cas de suspicion de maltraitance ou de mise en danger pour un enfant

Définition :
L'enfant en risque de danger est celui qui connaît des conditions d'existence pouvant mettre en danger sa santé, sa sécurité, sa moralité, son éducation ou son entretien, même s'il n'est pas pour autant maltraité.
Son environnement habituel (familial, lieux qu'il fréquente, cercles de relations...) ne garantit plus une réponse adaptée à ses besoins vitaux. L'enfant peut être victime de carences (affectives, relationnelles ou éducatives, manque d'attention, indifférence systématique, retards, oublis par exemple) ou de négligence (par exemple soins physiques et psychologiques, nourriture, sommeil). Il peut également souffrir d'un surinvestissement de son entourage (exigences démesurées au regard de ses possibilités).

En l'absence d'intervention, cet enfant pourrait voir rapidement sa santé physique et/ou psychique se dégrader

Le repérage :
Des ***signes physiques*** :
- Ecchymoses chez un enfant qui ne se déplace pas tout seul, et/ou sur des zones cutanées non habituellement exposées
- Brûlures sur des zones habituellement protégées par les vêtements
- Fractures multiples d'âge différent. Chez un nourrisson, toute fracture est suspecte en dehors d'un traumatisme à très forte énergie (accident de la voie publique, chute de grande hauteur)
- L'association de lésions de types différents (morsures, griffures, brûlures, ecchymoses, etc.)

Des ***signes de négligences lourdes*** portant sur l'alimentation, le rythme du sommeil, l'hygiène, les soins médicaux, l'éducation, la sécurité au domicile ou en dehors.
Des ***signes de maltraitance psychologique*** : troubles des interactions précoces, troubles du comportement liés à un défaut de l'attachement, discontinuité des interactions, humiliations répétées, insultes, emprise, injonctions paradoxales, chantage affectif fort, manifestation de rejet et/ou de mépris, dévalorisation systématique, exigences éducatives excessives ou disproportionnées par rapport à l'âge et aux capacités de l'enfant, isolement forcé.....

Des ***signes comportementaux de l'enfant :***
- Toute modification du comportement habituel de l'enfant pour laquelle il n'existe pas d'explication claire
- Un comportement d'enfant craintif, replié sur lui-même, présentant un évitement du regard
- Un comportement d'opposition, une agressivité, ou au contraire une recherche de contact ou d'affection sans discernement

Des ***signes comportementaux de l'entourage´vis-à-vis de l'enfant*** :
- Indifférence notoire de l'adulte vis-à-vis de l'enfant (absence de regard, de geste, de parole)
- Parent ou adulte ayant une proximité corporelle exagérée ou inadaptée avec l'enfant
- Minimisation, banalisation ou contestation des symptômes ou des dires de l'enfant

Le recueil des faits :
Les professionnels de la petite enfance sont tenus au secret professionnel
(Article L121-6 du CGFP prévoit que : "L'agent public est tenu au secret professionnel dans le respect des articles 226-13 et 226-14 du code pénal.")
La loi du 5 Mars 2007 oblige cependant la communication et le partage d'informations à caractère secret, dans l'intérêt de l'enfant.
La directrice recueille les observations de l'équipe qui doivent être les plus objectives et factuelles possibles.
L'information préoccupante est réalisée.
Dans la mesure du possible et sauf intérêt contraire de l'enfant (risque de représailles, de pression...), la famille est informée de la transmission d'information(s) préoccupante(s).

La directrice s'entretient avec la famille en posant des questions ouvertes, sans porter de jugement, pour recueillir des informations qui pourraient expliquer ce qui a été observé ou pour déceler des signes qui doivent alerter.

Elle informe le responsable des services à la personne et/ou la directrice et demande un avis du Réfèrent Santé ou du Médecin de crèche.

Le signalement comporte les informations suivantes :
- Date de l'observation
- Nom des personnes qui ont fait des observations
- Description des observations factuelles par tous les observateurs
- Faits rapportés des autres (parents, autre professionnels …)
- L'interprétation de la situation
- Les autres éléments utiles à connaitre